

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN LIBRARY

MAY 27 1977 Distr.
GENERALE

S/12338
26 mai 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/
ESPAGNOL/FRANCAIS/
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2010^{ème} séance du Conseil de sécurité, le 26 mai 1977, le Président a fait, au nom des membres du Conseil, la déclaration suivante après l'adoption de la résolution 408 (1977) :

A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante concernant la résolution qui vient d'être adoptée :

"On sait qu'il est dit, au paragraphe 31 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12333), que 'le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie ne doit pas faire oublier que les principaux éléments du problème du Moyen-Orient n'ont pas encore été résolus et que la situation dans la région demeurera instable et dangereuse tant que des progrès réels n'auront pas été réalisés sur la voie d'un règlement juste et durable de tous les aspects du problème.' Cette observation du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

En outre, les délégations du Bénin, de la Chine et de la Jamahiriya arabe libyenne m'ont prié d'annoncer que, n'ayant pas pris part au vote sur cette résolution, elles adoptent la même attitude à l'égard de la déclaration dont je viens de donner lecture au nom des membres du Conseil.